



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Monsieur
Stéphane Riand
Case postale 1209
1951 Sion

Sion, le 2 décembre 2022

Demande d'information.

Monsieur,

Votre courrier du 21 novembre 2022 nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention. En toute transparence, nous nous permettons de vous répondre en conséquence.

Valais/Wallis Promotion a une convention avec Workshop 4.0 sur l'utilisation des marques et univers graphiques « Valais. Gravé dans mon Coeur » et « Roboclette » appartenant à Valais/Wallis Promotion, ceci dans le cadre d'activités ou d'événements cantonaux, nationaux ou internationaux avec présence du robot-racleur, dans le but de promouvoir la région comme terre de gastronomie et d'innovation. Cet accord n'est lié à aucune contrepartie financière, Valais/Wallis Promotion limitant son engagement à la mise à disposition des marques ci-dessus et de supports promotionnels.

La collaboration avec la société Workshop 4.0. concerne spécifiquement les points suivants :

- Mise à disposition de la marque « Roboclette », marque enregistrée par Valais/Wallis Promotion, dans le respect d'exigences précises et décrites dans la convention en annexe.
- Mise à disposition de supports de communication et de promotion pour assurer une promotion qualitative du Valais, de son terroir et de son innovation.
- Valais/Wallis Promotion et le Valais profitent largement des présences dans les marchés de cette idée innovante qui fait le pont entre tradition et innovation, avec la raclette AOP et la technologie des robots. Il s'agit d'un excellent ambassadeur pour le Valais.

Cette collaboration se limite aux points évoqués ci-dessus et, comme indiqué précédemment, n'est liée à aucune contrepartie financière.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Damian Constantin
Directeur

Raphaël Favre
Directeur Brand Activation

Cc : Nicolas Fontaine, workshop 4.0

COPIE



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Convention « Roboclette »

La convention suivante concerne l'utilisation de la marque « Roboclette » ainsi que « Valais. Gravé dans mon Cœur. » et est conclue entre Valais/Wallis Promotion (ci-après VWP) et Workshop 4.0.

1. Idee générale

Le robot-racleur est un symbole d'un Valais ouvert et innovant qui est fier de ses traditions.

« Roboclette » est une marque forte dont la propriété intellectuelle appartient à VWP. Elle permet de mettre en lumière le robot-racleur et les savoir-faire du Valais.

Workshop 4.0 est une entreprise valaisanne dynamique active notamment dans la robotique. Elle dispose des compétences nécessaires au bon fonctionnement du robot-racleur et organise des présences du robot en Suisse et à l'international.

VWP met à disposition de Workshop 4.0 la marque « Roboclette » pour les activités de promotion en lien avec le robot-racleur, selon les conditions d'utilisation énumérées ci-dessous.

2. Parties en présence

- Valais/Wallis Promotion, rue Pré-Fleuri 6, 1950 Sion
- Workshop 4.0, Route de la Gemmi 67, 3960 Sierre

3. Obligations de Workshop 4.0

Workshop 4.0 s'engage à respecter les principes de la marque Valais dans le cadre des activités de promotion avec la marque « Roboclette » et « Valais. Gravé dans mon Cœur. » :

Nous avons le courage d'être différents et nous voulons fasciner

Vendre l'image d'un Valais moderne, ouvert et fier de ses traditions :

- Mise en lumière du caractère innovant du Valais et de son tissu économique dynamique : instituts de recherche et de formation, startups, industrie...
- Mise en valeur de l'excellence et l'identité unique des produits agricoles valaisans auprès de la clientèle : qualité, fabrication régionale garantie, respect des traditions et des producteurs...

VALAIS/WALLIS PROMOTION

Rue Pré-Fleuri 6
Case postale 1469 | CH-1951 Sion

www.valais.ch

31903

Nous respectons l'homme et la nature

- Faire preuve d'une image irréprochable lors d'activités de promotion : propreté de l'espace de présentation, bonne tenue du personnel de stand (comportement professionnel et orienté services)
- Utilisation de fromage du Valais AOP exclusivement, sauf si les réglementations du pays en question l'interdit formellement.

Workshop 4.0 s'engage également à respecter les codes de la marque Valais en validant par VWP tout matériel de promotion comprenant les marques « Roboclette » et « Valais. Gravé dans mon Cœur. » (banderoles, roll-ups, affiches et flyers). Valais/Wallis Promotion peut, après évaluation, reprendre les publications de présences du Roboclette sur ses réseaux sociaux (pas d'obligation).

4. Durée et renouvellement de la collaboration

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, valable dès la signature des deux parties. Cette convention n'est pas renouvelable tacitement, des discussions entre VWP et Workshop 4.0 auront lieu au minimum 3 mois avant l'échéance pour discuter de la suite de la collaboration.

5. Non-respect de la convention

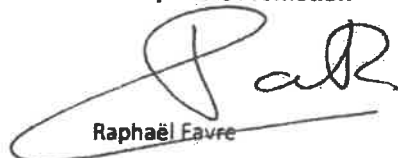
En cas de non-respect de la présente convention par Workshop 4.0, VWP est en droit d'interdire toute utilisation des marques « Roboclette » et « Valais. Gravé dans mon Cœur. » par Workshop 4.0.

6. Droit applicable et for

En cas de difficultés, les parties s'efforceront de chercher une solution amiable à leur différend. Sous réserve de ce qui précède, tout litige découlant ou en relation avec le présent contrat est soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution et le for exclusif pour toute procédure est Sion.

Ainsi fait à Sion, le 06 08 2021

Valais/Wallis Promotion



Raphaël Favre

Directeur Brand Activation

Workshop 4.0



Nicolas Fontaine

Partnerships, representation & robotic show

VALAIS/WALLIS PROMOTION

Rue Pré-Fleur 6
Case postale 1469 | CH-1951 Sion

www.valais.ch